



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/033

Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021
Date d'affichage : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

Ne prend pas part au vote : Mme HAUDECOEUR Agnès

Objet : Subvention à l'association FJEPCS La passerelle

Vu la délibération n°2013/30 en date du 26 mars 2013 autorisant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux avec la FJEPCS La Passerelle,
Vu la demande de subvention formulée par le FJEPCS La Passerelle,
Considérant que par délibération D2020/121 du conseil municipal en date du 15 décembre 2020 la Ville de Vouziers a consenti une avance de 10 000 € (dix mille euros) pour assurer de la fluidité à la trésorerie de l'association,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 de 54 700 €
L'avance sur subvention de 10 000 € sera déduite de la subvention attribuée,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les actes à venir dont la convention de moyens 2021

Fait en mairie le 06 avril 2021
Le présent acte a été : / 7 AVR 2021
Publié -Notifié le :
Transmis au contrôle de légalité le : / 7 AVR 2021
Il est certifié exécutoire.

Le Maire

Yann DUGARD

Le Maire,
Yann DUGARD